

RAPPORT ANNUEL 2006-2007



BARREAU DE QUÉBEC

Rapport annuel 2006-2007

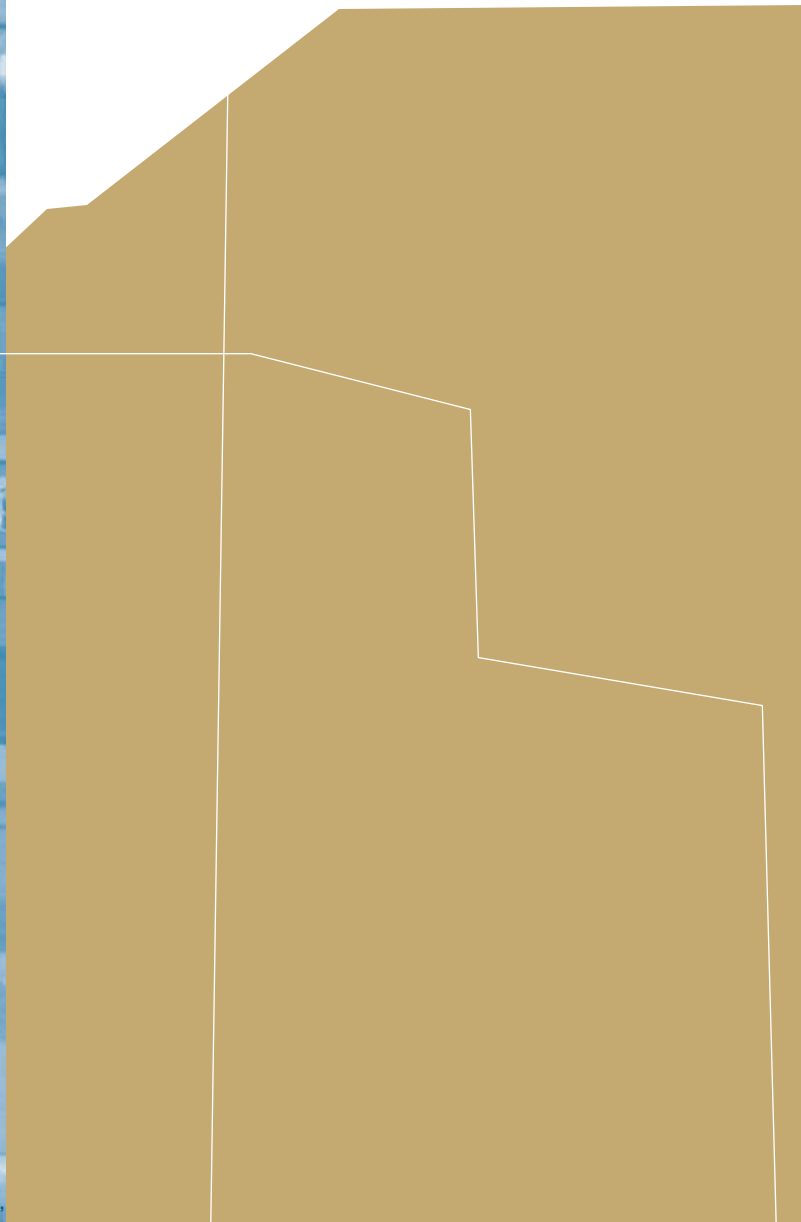


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Le rapport du bâtonnier | 5 |
| <hr/> | |
| Présentation du Conseil | 6 |
| <hr/> | |
| Rapport des comités | 7 |
| COMITE SUR LES SERVICES À LA POPULATION | 7 |
| COMITÉ DE LA COUR SUPÉRIEURE DU BARREAU DE QUÉBEC | 8 |
| COMITE SUR LES RELATIONS EXTERIEURES | 9 |
| COMITE DES AVOCATES DANS LA PROFESSION | 9 |
| COMITÉ SUR LES SERVICES AUX MEMBRES | 10 |
| COMITE SUR LA COUR DU QUEBEC | 11 |
| COMITÉ DE LIAISON DU BARREAU DE QUÉBEC | 12 |
| COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL | 13 |
| COMITE SUR LA COUR D'APPEL | 13 |
| COMITÉ AD HOC SUR LA PROCÉDURE CIVILE | 14 |
| COMITÉ SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE | 16 |
| COMITE SUR LES SERVICES DE GARDE ET DE REFERENCE | 17 |
| <hr/> | |
| Évènements 2006-2007 | 18 |
| <hr/> | |
| Rapport des vérificateurs | 20 |
| <hr/> | |
| États financiers | 21 |
| <hr/> | |

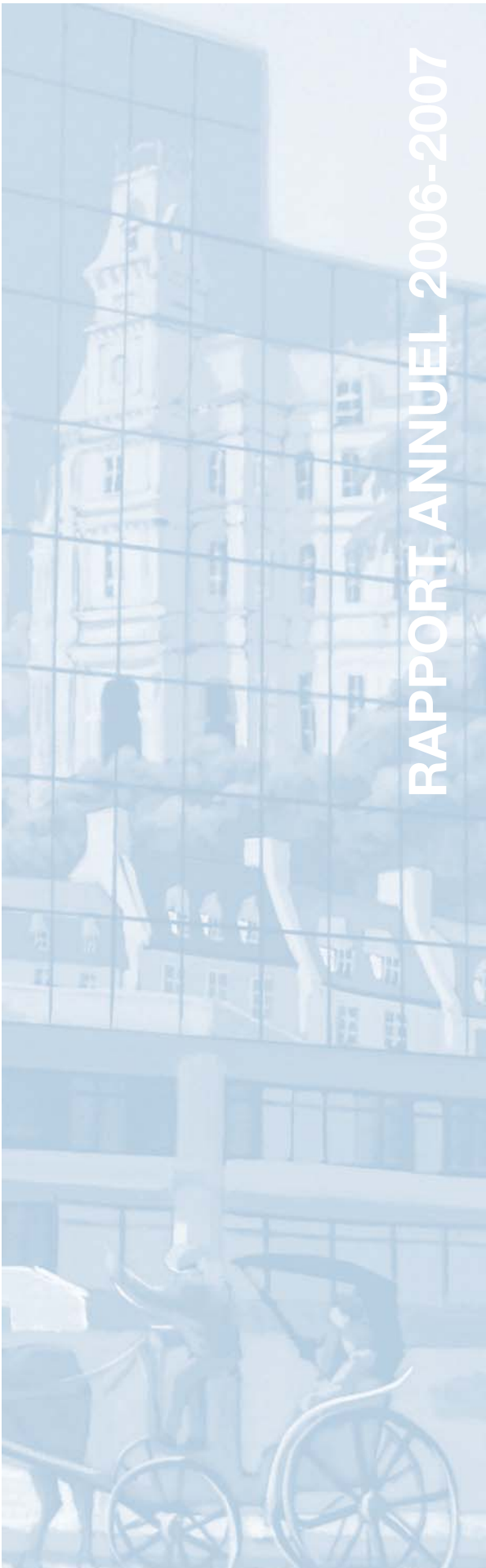


BARREAU DE QUÉBEC

Rapport annuel 2006-2007

Le Barreau de Québec

**Des professionnels bénévoles,
un engagement commun:
rendre accessible le monde de la justice**



BARREAU DE QUÉBEC

Rapport annuel 2006-2007



Le rapport DU BÂTONNIER



À l'assemblée générale annuelle des membres de mai 2006, je vous parlais, plus particulièrement, de 4 dossiers auxquels je m'attarderais pendant mon mandat. Il s'agit de la réflexion sur l'achat d'un immeuble, de l'évaluation des dirigeants politiques et permanents, de la refonte des règlements du Barreau de Québec et du projet du guichet unique d'information juridique.

Le dossier concernant la réflexion sur l'achat d'un immeuble va bon train. Débuté par mon prédécesseur, Me Jacques G. Bouchard, le projet a évolué normalement et a fait l'objet de discussions à toute et chacune des séances du Conseil. En cours d'année, le Conseil a pris la décision de mandater l'étude Ernst & Young afin de réaliser des scénarios à long terme advenant l'une ou l'autre des alternatives retenues. Au moment d'écrire ces lignes, nous venons tout juste de recevoir le projet de rapport qui évalue la situation du Barreau de Québec sur 10 ans advenant l'achat d'un immeuble ou le maintien dans les lieux. Le prochain Conseil aura tout en main afin de présenter la situation aux membres pour que tous contribuent à l'une des décisions les plus importantes du Barreau de Québec.

Quant au dossier sur la révision des allocations des dirigeants politiques et administratifs, un rapport a été effectué par les experts de Perreault Conseil. Des organisations comparables au Barreau de Québec ont été approchées afin de recueillir le plus de données possibles quant à la rémunération de leurs dirigeants. Selon ce rapport, à l'exception de l'allocation destinée à la fonction de premier conseiller, les allocations versées par le Barreau de Québec sont compétitives. Le premier conseiller recevra donc dorénavant une allocation équivalente au tiers de celle du bâtonnier afin que tous soient maintenant à niveau.

Le projet de refonte du règlement du Barreau de Québec est maintenant terminé. Le travail remarquable, l'expertise et l'efficacité de la secrétaire du Conseil, Me Chantal Gosselin, de Me Rachel Journeault et de Me Christine Vachon ont permis ce remodelage du règlement avec un résultat remarquable. Le règlement du Barreau de Québec se retrouve donc actualisé quant à la phraséologie et comporte maintenant une section relative aux médailles.

Finalement, le projet du guichet unique d'information juridique n'aura pas répondu à nos attentes enthousiastes du début. Malgré de multiples correspondances et rencontres avec les gens du ministère de la Justice, nous avons dû nous rendre à l'évidence qu'il y avait une absence de volonté politique pour ce projet. Ensuite il y a eu les élections. Qui sait, une nouvelle équipe et un nouveau ministre aideront peut-être la prochaine bâtonnière pour ce beau projet.

Il y a eu aussi de fort nombreux enjeux au niveau provincial. Je me permettrai seulement d'attirer votre attention sur 3 dossiers majeurs qui ont meublé nos comités administratifs et conseils généraux : la gouvernance, le SARPA (Services administratifs de la révision des pensions alimentaires) et l'accessibilité à la justice (projet de médiation obligatoire).

Pour la gouvernance, nous avons eu la chance de voir déposer le rapport du " Comité des sages " et avons eu le loisir d'en discuter à l'occasion d'un Conseil général spécial tenu en février dernier. Parce que ce dossier soulève les passions et implique de nombreux enjeux, il continuera à occuper les représentants de tous les barreaux pour le prochain exercice. Nous voulons cependant souligner le travail colossal du comité des sages qui a permis de tous nous faire réfléchir et évoluer.

Le dossier du SARPA a exigé énormément de travail, particulièrement pour la première conseillère ! Fort des consultations avec les membres de l'Association des familialistes de Québec, le Barreau de Québec a exercé son leadership à plus d'une occasion sur ce projet qui, rappelons-nous, origine du ministère de la Justice. Des discussions qui ont suivi, il ressort que le Barreau de Québec sera proactif dans ce dossier et offrira de prendre sous son aile le volet I. Dans les grandes lignes, ce premier volet visera à favoriser et alléger le processus judiciaire pour les parties qui désirent annuler ou modifier une pension alimentaire lors d'une situation non-litigieuse. Les avocats seront invités à participer activement à cette nouvelle forme de justice accélérée.

Le dossier de la médiation obligatoire a aussi occupé une place importante au Barreau de Québec. Je dois souligner ici l'appui inestimable que j'ai pu recevoir de la part de notre comité ad hoc sur la procédure civile, présidé par Me Suzanne Gagné. Encore ici, le Barreau de Québec a su faire valoir ses arguments et ses réticences face à la formule initialement proposée. Bien que le Barreau de Québec sera toujours le premier à faire la promotion de l'accès à la justice, il ressort des consultations que la médiation obligatoire ne semble pas l'outil idéal pour atteindre cette fin. Plusieurs alternatives et pistes de solutions ont été mises de l'avant par les membres du comité ad hoc.

La direction générale a été également particulièrement active de même que les comités permanents du Barreau, dont les rapports se retrouvent joints à ce document. Voici quelques-unes des nombreuses activités qui ont ponctué notre année : plus de cinquante réunions de comités, douze conférences, deux journées dans la vie d'un professionnel du droit, la Bourse des Avocates, vingt-six assermentations, et j'en passe. Je tiens à remercier les avocats de la section qui ont généreusement et bénévolement travaillé à l'avancement de plusieurs dossiers et à la réalisation de nombreuses activités. Le Barreau de Québec peut s'enorgueillir d'avoir des avocates et avocats aussi investis dans les projets de leur barreau. Sans votre action le Barreau ne pourrait exister.

J'aime à penser que le Barreau de Québec est en aussi bonne santé, voire en meilleure santé que lorsqu'on me l'a remis l'année dernière. Avec un excédant des revenus sur les dépenses, nous pouvons dire que les finances vont bien. Nos projets aussi. J'ai été très fier et très honoré de vous représenter cette année. La fonction de bâtonnier de la section de Québec a été pour moi une expérience enrichissante et gratifiante. Administrateurs, employés, bénévoles, juges, consœurs et confrères de la section et autres acteurs du milieu juridique, je garde un souvenir précieux de chacun de vous.

Le bâtonnier de Québec,

Jean-Louis Lemay

Présentation **DU CONSEIL 2006-2007**



Le Conseil du Barreau de Québec 2006-2007

De gauche à droite, 1ère rangée (assis) :

Me Chantal Gosselin, Jolicoeur Lacasse Geoffrion Jetté St-Pierre, secrétaire ; Me Lu Chan Khuong, Bellemare, avocat, présidente du Jeune Barreau de Québec ; Me André Lareau, doyen de la faculté de droit de l'Université Laval ; Me Suzanne Gagné, Létourneau & Gagné, conseillère.

2ème rangée (debout) :

Me Daniel O'Brien, O'Brien avocats, conseiller de la pratique privée, Me Mathieu Trépanier, Michaud LeBel avocats, vice-président du Jeune Barreau de Québec ; Me Claudia P. Prémont, Tremblay Bois Mignault Lemay, première conseillère ; Me Jean-Louis Lemay, Corriveau Lemay, bâtonnier ; Me Jacques Parent, c.r., Dussault Lemieux Larochelle, conseiller ; Me Jacques G. Bouchard, Bouchard Pagé Tremblay, ancien bâtonnier ; Me Michel Patry, Centre communautaire juridique de Lévis, conseiller de l'administration publique et parapublique.

Absente sur la photo :

Me Michèle Thivierge, Dussault Lemieux Larochelle, trésorière.

Présentation **DE L'ÉQUIPE**

Par sa participation financière, le Barreau de Québec a appuyé les organisations et événements suivants :

Avocats sans frontières

La Soirée Justicia de la Faculté de droit de l'Université Laval

Le concours de la Coupe Gale

La Fondation du Barreau du Québec

Hopac 2007

Le Centre de prévention du suicide

La Fondation Cardinal-Villeneuve

Les associations des avocats de la défense et des familialistes de Québec



Me Lisa Bérubé, directrice générale; Madame Audrey Durand, service de référence; Madame Mélanie Gagnon, service de référence & services aux membres; Madame Andrée-Anne Duval, service de référence; Madame Michelle Thibault, adjointe à la direction générale.

Rapport DES COMITÉS

COMITE SUR LES SERVICES À LA POPULATION

Il me fait plaisir de vous transmettre, par la présente, le rapport annuel du Comité sur les services à la population.

Le mandat du comité est d'organiser, au nom du Barreau de Québec, des activités d'information et de soutien juridique au bénéfice de la population de la section de Québec. Il conseille le Barreau sur les actions à prendre pour mieux faire connaître le rôle et les fonctions de l'avocate et de l'avocat auprès de la population. Une attention particulière est accordée, notamment, aux clientèles suivantes : les jeunes du secondaire, les groupes communautaires, les personnes âgées et les membres des communautés culturelles.

En 2006-2007, les membres du comité se sont réunis à sept reprises pour des rencontres officielles. D'autres rencontres officieuses se sont par ailleurs tenues au cours de l'année entre différents membres du Comité pour organiser les activités courantes des sous-comités.

Voici une brève description des activités effectuées tout au long de cette année.

La poursuite des journées carrière dans la vie d'un professionnel du droit - Cette année nous avons tenu deux journées carrière les 21 mars et 11 avril 2007 au Palais de justice de Québec. Nous avons accueilli une cinquantaine d'étudiants de secondaire 4 et 5 de diverses écoles de la région de Québec. Ce fut un succès. Ils ont eu le privilège de suivre des procureurs dans leur journée de travail, d'assister à des auditions à la cour et de visiter le quartier cellulaire. Ils ont grandement apprécié leur visite.

Le redémarrage du partenariat avec la Ville de Québec concernant les immigrants résidents - Nous avons dû consolider nos acquis auprès de la Ville de Québec puisque les personnes responsables avaient été mutées. Toutefois, Me Caroline Bilodeau qui était responsable de ce sous-comité laisse entrevoir qu'il pourrait y avoir une relance grâce au Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (S.A.A.I.) puisque les responsables sont intéressés à recevoir des conférences. Il est même question d'en tenir en mai prochain.

Le retour des capsules d'information juridique avec la radio communautaire CKIA et le quotidien Le Soleil - Nous avons continué notre pairage avec une étudiante de la faculté de droit de l'Université Laval. Celle-ci s'est prêtée à faire la rédaction et la diffusion dans les deux médias qui sont associés avec le Barreau de Québec.

La reprise des conférences en milieu scolaire - Le sous-comité des conférences en milieu scolaire s'est davantage attardé à assurer une pérennité du matériel pédagogique puisque nous n'avons pas d'outils de référence pour alimenter nos conférenciers. De telle sorte que l'équipe composant ce comité a jeté les bases d'une cueillette d'informations et de rédaction sur des sujets qui devront être traités lors de

ces conférences. Le tout devrait être prêt pour l'automne 2007.

Projet du Barreau canadien de procès simulé en milieu scolaire - Enfin, notre dernier projet nous tient particulièrement à cœur. Ce dernier est déjà présenté dans la région de Montréal depuis quelques années. Au cours du mois d'avril et mai prochains, l'association du Barreau canadien ainsi que nos collègues de Montréal viendront offrir des procès simulés en milieu scolaire où les étudiants pourront observer comment s'administre la justice et quels sont les enjeux d'une société. Ces expériences seront porteuses, selon moi, d'une grande diffusion au cours de l'automne prochain à Québec. La prochaine étape dans ce dossier est de présenter le projet et de convaincre le Conseil du Barreau de Québec afin qu'il s'approprie cette formule fort prometteuse.

Voilà en quelques lignes les efforts déployés par le comité dans le but de rejoindre le plus grand nombre de citoyens afin qu'ils reçoivent de l'information juridique de qualité.

Également, je remercie le journal Le Soleil, la faculté de droit de l'Université Laval et la radio communautaire CKIA. Merci à nos partenaires pour leur implication, sans quoi, le comité sur les services à la population ne pourrait se démarquer.

En terminant, j'aimerais remercier tous les bénévoles pour le temps et les efforts déployés comme porte-parole du Barreau ainsi que tous les membres du Comité qui ont consacré du temps et de l'énergie pour permettre à ce que nos avocates et avocats du Barreau de Québec puissent diffuser de l'information pertinente auprès de nos clientèles. Le dynamisme et la motivation des membres ont été des stimulants tout au long de l'année et je suis assuré que ceux-ci voudront continuer de bien servir la grande communauté de Québec.

Me Robert Parrot, Président
Direction générale des poursuites publiques

Les membres :

*Me Caroline Bilodeau, Assemblée Nationale -
Me Jean Caron, Garnison Valcartier - Me Annie Chabot -
Me Isabelle Demers, Chamberland Gagnon - Me Manon
Fortier, APCC Métallos - Me Mélanie Fortin, Bilodeau
Auger - Me Mélanie Haddad, Desruisseaux Desbiens -
Me Stéphane Lavoie, Tremblay Bois Mignault Lemay -
Me Marc-André Letarte - Turgeon Roy - Me Frédéric
Maltais, Deblois et Associés - Me Steve Marquis, Syndicat
TUAC 503 - Me Marie-Hélène Montminy, Pouliot L'Ecuyer
- Me Catherine Morissette, Daignault et Associés -
Me Mathieu Trépanier, Michaud Lebel.*

COMITÉ DE LA COUR SUPÉRIEURE DU BARREAU DE QUÉBEC

Il me fait plaisir de donner suite à votre demande et, conformément à la tradition, de vous transmettre un court rapport concernant les activités du Comité de la Cour Supérieure du Barreau de Québec que j'ai le plaisir de présider.

Nous avons tenu cinq réunions du Comité au cours de la présente année judiciaire dont deux auxquelles ont participé plusieurs juges de la Cour Supérieure, incluant M. le juge en chef associé Robert Pidgeon. Ces rencontres ont eu lieu les 6 septembre, 4 octobre et 11 décembre 2006, de même que les 15 février et 24 avril 2007. Veuillez noter que les procès-verbaux de nos réunions sont assez élaborés et qu'ils sont disponibles pour consultation.

Nous nous assurons, à chaque réunion, de couvrir tous les domaines de juridiction de la Cour. Ainsi, nous discutons de ce qui est spécifique aux chambres civile, criminelle, familiale, administrative et commerciale. Nous avons la chance d'avoir les représentants de la Cour Supérieure de chacune de ces chambres présents lors des réunions communes, ce qui permet d'échanger sur les problèmes rencontrés et sur les solutions à apporter.

Nous avons notamment abordé les sujets suivants : les requêtes en prolongation de délai, les personnes qui se représentent elles-mêmes, la courtoisie réciproque entre juges et avocats, les conférences de règlement à l'amiable, les relations avec les services judiciaires et le greffe, les rapports d'expert, la Cour de pratique, les communications par voie téléphonique, etc.

Les membres du comité sont d'opinion que nos travaux progressent très bien et que nous avons su établir une étroite collaboration avec les représentants de la Cour Supérieure, de qui nous recevons une très bonne écoute. Tout cela ne peut être qu'à l'avantage des membres du Barreau de Québec. Le fonctionnement de la Cour Supérieure de notre district est d'ailleurs souvent cité comme exemple d'efficacité et de gestion. Nous sommes heureux de cette collaboration que nous entendons maintenir au cours de la prochaine année judiciaire.

Daniel Dumais, Président
Heenan Blaikie Aubut

Les membres :

Me Gervais Brassard, Greffe civil - Me Luc Chamberland, Chamberland Gagnon - Me Marie-Claude Héroux, Héroux Boivin - Me François Huot, Huot Thibault Poulin - Me Sylvain Lepage, Cain Lamarre Casgrain Wells - Me Alain Michaud, Michaud LeBel - Me Jean G. Morency, Fasken Martineau DuMoulin - Me Daniel O'Brien, O'Brien Avocats - Me Line Ouellet, Barakatt Harvey - Me Marie-Ève Paré, Ministère des Transports - Me Jacques Parent, Dussault Lemieux Laroche - Me Claudia P. Prémont, Tremblay Bois Mignault Lemay - Me Judith Rochette, Beauvais Truchon - Me Susan Simoneau.

COMITE SUR LES RELATIONS EXTERIEURES

Les activités du Comité, comme par les années passées, ont porté particulièrement sur le rôle d'accueil et d'échanges avec les Barreaux étrangers dans le cadre de la Rentrée judiciaire et sur l'organisation de conférences reliées à la pratique dans le domaine des relations internationales. Plus particulièrement les activités suivantes ont été organisées :

- à l'occasion de la Rentrée judiciaire 2006, rencontre avec le représentant du Barreau de la Floride, Me William H. Hill, le samedi 9 septembre 2006;
- participation à une rencontre avec Me Jean-Luc Lascar du Barreau de Versailles, le 12 avril 2007, pour la préparation de la conférence qui sera présentée lors de la Rentrée judiciaire 2007.

Conférences organisées par le Comité :

- conférence du 20 février 2007 portant sur l'organisation des missions gouvernementales et la possibilité d'y participer pour les membres du Barreau. La conférencière était madame Marie Savard, directrice du Bureau des missions et des événements au ministère des Relations internationales;
- conférence du 19 avril 2007 sur le fonctionnement du Tribunal pénal international et le rôle d'un membre du Barreau de Québec, Me Pierre Gaudreau;
- conférence du 5 juin 2007 sur l'utilisation du passeport par les citoyens canadiens lorsqu'ils voyagent aux États-Unis. La conférencière est Me Abigail Friedman, Consule générale des États-Unis.

Le Comité des relations extérieures apportera son appui à l'organisation des échanges juridiques qui se tiendront dans le cadre de la Rentrée judiciaire 2007, plus particulièrement avec le Barreau de Versailles.

Me Rachel Journeault, Coprésidente
Secrétariat à la législation

Me Jean-G. Morency, Coprésident
Fasken Martineau DuMoulin

Les membres :

Me Robert Aubry, Ministère des Finances - Me Christian Bélanger, Bélanger Richard - Me Anik Bernatchez, Heenan Blaikie Aubut - Me Hélène Bourassa, Centre jeunesse Chaudière-Appalaches - Me Stéphane Cliche, Cain Lamarre Casgrain Wells - Me Jean-Simon Deschênes, Lavery de Billy - Me Jean-Jules Fiset - Me Pierre Gaudreau, Gaudreau et associés - Me François Gendron - Me Anne-Catherine Hatton - Me Charles Laflamme, Cliche Laflamme Loubier - M. le bâtonnier Jean-Louis Lemay, Corriveau Lemay - Me Pierre Mérette, Direction des affaires juridiques et législatives - Me Éric Orkup, BCF - Me Mathieu Trépanier, Michaud Lebel - Me Nader Trigui, Héroux Boivin.

LE COMITE DES AVOCATES DANS LA PROFESSION

Voici le résumé de nos activités pour l'année 2006-2007:

La Bourse des avocates : nous avons octroyé cette année une 4^{ème} bourse, à Mme Amélie Bédard, jeune femme monoparentale de 28 ans, mère de 2 enfants, dont un de 6 ans et une fillette de quelques mois; Mme Bédard terminera bientôt ses études en soins infirmiers. La bourse a été remise le 26 avril 2007, en présence des membres du Conseil, au Restaurant le Montego.

Le Prix Christine-Tourigny : nous avons présenté une nouvelle candidate dont l'impressionnant C.V. a été communiqué au Comité des mérites du Barreau du Québec. Nous ne savons pas, à ce jour, qui sera la récipiendaire cette année;

Le Gala des femmes de mérite de la YWCA : le Comité des avocates a présenté ma candidature au Gala Femmes de mérite, dans la catégorie Carrière et Professions. Le 14 mars 2007, les finalistes ont été dévoilées. Je suis finaliste dans cette catégorie et le Gala aura lieu le 1^{er} mai 2007. C'est lors du Gala que les récipiendaires sont annoncées.

Cocktails thématiques à l'occasion des fêtes du 400^{ème} : Le Comité participera à 10 cocktails thématiques organisés par la YWCA à l'occasion des Fêtes du 400^{ème}. Ces rencontres auront lieu le troisième jeudi de chaque mois, de janvier à octobre 2008. Le Comité organisera, en collaboration avec le Jeune Barreau de Québec, le cocktail portant sur le droit.

Compte tenu de mes nouvelles fonctions à titre de juge municipal et, par souci d'éthique, je vous informe que je démissionne à titre de présidente et membre du Comité des avocates dans la profession, pour prendre effet à compter de mai 2007, lors des nouvelles nominations. Je compte et j'espère que la Bourse des avocates se poursuive puisqu'il s'agit d'une initiative très appréciée, d'autant plus que la bourse des avocates n'existe qu'au Barreau de Québec

Me Line Ouellet, Présidente
Barakatt, Harvey

Les membres :

Me Caroline Alcindor - Me Marie Blanchet - Me Marianne Bureau, Grondin Poudrier Bernier - Me Lu Chan Khuong, Bellemare Avocats - Me Valérie Lahaie, Substitut du procureur général - Me Marie-Claude Morin, Substitut du procureur général - Me Claudia Trudel, Dussault Lemieux Larochelle.

COMITÉ SUR LES SERVICES AUX MEMBRES

Le Comité sur les services aux membres a pour mandat de favoriser l'obtention de biens ou de services pour le bénéfice des membres de la section. À cet égard, il est l'interlocuteur privilégié du Barreau de Québec avec la Corporation de services du Barreau du Québec.

Plus particulièrement, les objectifs poursuivis par le comité comportent trois volets : " services aux membres ", " culture juridique " et " formation personnelle et professionnelle ". L'action du comité a été orientée de manière à répondre à ces trois volets.

Les activités suivantes ont été organisées :

◦ Rencontre, le 6 décembre 2006, avec Me Fanie Pelletier, conseillère à l'équité du Barreau du Québec. Cette activité a permis de présenter aux participants la nouvelle fonction de conseiller à l'équité et les orientations du Barreau en matière d'égalité dans la profession. Cette activité sera reprise durant l'exercice 2007-2008, pour continuer à faire connaître ce service et obtenir un suivi. Cette activité a été organisée par Me Patrick Robardet.

◦ Conférence-midi intitulée " le droit collaboratif - un autre outil pour bien servir notre client ", présentée par Me Claudia P. Prémont, le 21 février 2007. Cette activité s'inscrit dans l'orientation générale du Barreau du Québec sur la justice participative. La reprise d'une activité sur ce thème sera envisagée lors du prochain exercice. Cette activité a été organisée par Me Patrick Robardet.

◦ Conférence-midi prévue pour le 17 mai 2007, sur la conférence de règlement des litiges et la médiation en Cour supérieure, présentée par M. le juge Jacques Blanchard. Cette activité est organisée par Me Anne-Marie Gagné.

Le comité a exploré par ailleurs la tenue de diverses formations pratiques sur des outils et des services utiles aux membres de la Section, comme par exemple, sur les logiciels de gestion de bureau ou de dossiers, ou sur la synergie.

Planification d'une Journée de l'entreprise - Ce projet est placé sous la responsabilité de Me Anne-Marie Gagné et Me Louis Riverin, en association avec la Chambre de commerce de Québec. Cette activité pourrait avoir lieu au début de l'exercice 2007-2008.

Réflexion sur le mandat du comité et sondage auprès des membres du Barreau de Québec - Une réflexion sur le mandat du comité a été menée par l'ensemble des membres. Pour mieux cibler les besoins des membres et refléter le mandat du comité, ce dernier a préparé et diffusé un sondage dans Pro Forma. Me Lisa Bérubé et le secrétariat du Barreau ont fourni, à cet égard, une aide précieuse au comité, pour laquelle nous les remercions chaleureusement.

Pour cibler adéquatement ses activités sur les besoins des membres, le comité a jugé indispensable de mesurer le degré de connaissance et le niveau d'utilisation des services déjà disponibles indiqués dans le site web du Barreau de Québec. Le nombre trop limité de répondants ne permet pas de tirer de conclusions générales. Toutefois, les répondants qui ont indiqué connaître ces services, indiquent aussi qu'ils les utilisent. De plus, des idées et des suggestions nous ont été fournies sur des besoins, des préoccupations, des sujets de présentation ou des noms de conférenciers ; ces données seront très utiles au comité pour guider son action en 2007-2008.

Projets de collaboration avec d'autres entités - Le comité a continué d'examiner des projets de collaboration avec le Jeune Barreau de Québec sur des activités de formation ou la présentation de services répondant aux besoins des membres de celui-ci, comme, par exemple, sur le démarrage d'un cabinet d'avocats.

Le comité a créé une relation de collaboration avec l'Association des juristes de l'État. Une première rencontre a eu lieu en janvier 2007. Cette initiative, placée sous la responsabilité de Me Nicole Dussault et de Me Pauline Gagnard, répond aux souhaits exprimés par des avocates et avocats œuvrant le secteur public gouvernemental.

Le comité continuera, par les activités qu'il organise ou les informations qu'il diffuse, à faire connaître des services susceptibles de répondre aux besoins des membres de la Section. Plus particulièrement, le comité envisage de tenir, en 2007-2008, une rencontre avec Me Robert Primeau, directeur général de la Corporation de services du Barreau du Québec, afin d'en faire connaître les services, comme dans les années antérieures.

Je remercie vivement toutes et tous les membres du comité pour leur dévouement constant et leur participation active aux travaux du comité.

Me Patrick Robardet, Président

Les membres :

Me Jean-François Bertrand, Tassé Avocats - Me Geneviève Cotnam, Desjardins Ducharme - Me Nicole Dussault, Ministère du Conseil exécutif - Me Anne-Marie Gagné, O'Brien Avocats - Me Pauline Gagnard, Ministère du Revenu - Me Michel Patry, Aide juridique de Lévis - Me Danielle Pelletier, Direction générale Affaires juridiques et législatives, - Me Annie Quimper, Poitras Quimper - Me Louis Riverin, Barbeau & Associés - Me Léopold Vézeau.

COMITE SUR LA COUR DU QUEBEC

Le Comité sur la Cour du Québec du Barreau de Québec a pour mandat de conseiller le Barreau de Québec sur toutes questions relatives à l'administration de la justice concernant la Cour du Québec. Il doit également favoriser la collaboration entre les juges de cette cour et les membres du Barreau de Québec.

Le Comité a tenu deux (2) réunions régulières au cours de l'exercice.

Les membres du Comité se sont intéressés entre autres aux sujets suivants :

Les statistiques de fréquentation de la Cour du Québec par les justiciables ; La conciliation obligatoire ; L'expert unique ; Le délai de 180 jours ; La nouvelle division administrative de la Cour du Québec (chambre civile) ; Les conférences de règlement à l'amiable à la Cour du Québec ; Le mini-colloque du 25 mai 2007.

Le président du Comité a également tenu une rencontre de travail avec l'Honorable Juge François Godbout, juge coordonnateur adjoint à la chambre civile, afin d'aborder les questions suivantes :

L'appel général des causes ; La conférence préparatoire ; Les requêtes en prolongation de délai ; La défense orale.

Au cours de cet exercice, les membres du Comité ont reçu l'Honorable Juge Michel Simard, juge en chef adjoint, ainsi que l'Honorable Juge Claude C. Boulanger, juge coordonnateur.

Il y a d'abord lieu de souligner la très forte participation des membres du Comité aux différentes réunions et activités, ainsi que l'excellente collaboration et l'ouverture d'esprit des juges de la Cour du Québec appelés à travailler avec le Comité au cours de la dernière année.

Conclusion - Quant aux grands dossiers ayant été traités par le Comité au cours de l'année, les membres ont manifesté leur position de façon on ne peut plus claire :

◦ Par exemple au niveau du projet de conciliation du Barreau du Québec, un consensus s'est rapidement formé contre son caractère obligatoire.

◦ Sur la question de l'expert unique, les avocats du Comité sont unanimement contre et souhaitent voir ce problème réglé avec les outils existants, tels que la gestion d'instance et les conférences préparatoires.

◦ Le Comité constate également que l'appel général des causes en matière civile pourrait être amélioré et a formulé plusieurs suggestions à cet égard, lesquelles ont été bien reçues par l'Honorable Juge François Godbout.

◦ Les avocats ont été également proactifs en suggérant d'utiliser davantage les conférences de règlement à l'amiable, notamment pour régler le problème de la mauvaise évaluation des durées de procès, ce qui a actuellement comme conséquence d'enlever des disponibilités de journées de cour.

◦ Le Comité a également proposé que les requêtes en prolongation de délai de 180 jours puissent être formulées par téléphone et finalement que les défenses orales puissent être mieux encadrées afin d'être davantage utilisées par les parties.

Il y aura donc lieu de suivre tous ces dossiers au cours de la prochaine année et de continuer l'excellente collaboration avec la Cour du Québec à cet égard.

Finalement, les avocats criminalistes ont soulevé une problématique concernant la salle 2.13 qui ne fonctionnerait plus efficacement, relativement aux divulgations et échanges avec la Couronne. Ce sujet sera donc également suivi au cours de la prochaine année.

**Me Jacques G. Bouchard, Président
Bouchard Pagé Tremblay**

Les membres :

Me Gervais Brassard, Greffe civil - Me Roger Breton, Beaumont Provençal Breton - Me Maxime Chevalier, Ministère de la Justice - Me Caroline Gravel, Corriveau Lemay - Me Pierre Gravel - Me Marie-Douce Huard, Cain Lamarre Casgrain Wells - Me Thomas Jacques, Direction générale des poursuites publiques - Me Jean Langlois - Me Bruno Lévesque, Bouchard Pagé Tremblay - Me Charles Morisset, Joli-Cœur Lacasse Geoffrion Jetté St-Pierre - Me Jean-François Pichette, Carter Gourdeau - Me Anne Robert-Payne, Chamberland Gagnon - Me Éline Roy, Aide juridique section jeunesse - Me Lyne Thériault, Joli-Cœur Lacasse - Me Mathieu Thériault.

COMITÉ DE LIAISON DU BARREAU DE QUÉBEC AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Le comité de liaison du Barreau de Québec est composé de membres du Barreau du district de Québec, de Beauce et de Montmagny. Tous relèvent du Barreau de Québec, du district de Québec à l'exception d'un membre qui provient du district de Montmagny alors qu'un autre provient du district de Beauce. Mesdames Isabelle Pilon (directrice du réseau des bibliothèques) et Francine Pelletier (responsable CAIJ-Québec) sont généralement présentes à nos rencontres. Il est important d'avoir un portrait global de la situation des trois bibliothèques relevant du Barreau de Québec. Ce comité veille à l'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers du Centre d'accès à l'information juridique.

Durant la dernière année, le comité s'est réuni à deux occasions. Une première fois, le 30 novembre 2006 et une seconde fois le 20 avril 2007. Notre première réunion a permis dans un premier temps d'informer les membres du comité des statistiques au niveau des entrées, des consultations sur place ainsi que des recherches dans nos trois bibliothèques (Québec, Beauce et Montmagny). Les statistiques sont actuellement à la baisse et ce, dans les trois bibliothèques. Il faut cependant souligner que les services de recherche et d'aide à la recherche ne sont pas offerts sur place dans les districts de Beauce et de Montmagny. Les membres du Barreau de ces districts peuvent cependant avoir accès à ce service à distance.

Deuxièmement, le comité est informé qu'une nouvelle bibliothécaire a été engagée à la bibliothèque du CAIJ-Québec. Toutefois, il n'a pas été possible de recruter une personne ayant à la fois une formation en bibliothéconomie et en droit. Comme il s'agit d'un poste de 28 heures par semaine réparti sur 4 jours de travail, les demandes de recherche auxquelles le CAIJ de Québec ne pourra répondre seront transférées à d'autres chercheurs du réseau.

Le comité de liaison est également informé des améliorations accomplies relativement aux services offerts par le Comité d'accès à l'information juridique. Une publicité sur les nouveaux produits a été envoyée aux membres du Barreau. Le Barreau de Québec a offert au Centre d'accès à l'information juridique la possibilité d'effectuer des envois à l'ensemble de ses membres.

Des formations sont toujours offertes en bibliothèque pour le district de Québec. Le Centre d'accès à l'information juridique a offert des formations dans des cabinets. Les étudiants de l'École du Barreau pourront également bénéficier de ces formations.

Finalement, il y a eu des coupures dans les abonnements pour lesquels nous possédons un abonnement internet.

Lors de notre seconde réunion, celle du 20 avril 2007, un tour de table a été fait relativement à la situation des bibliothèques du Barreau de Québec. Des éclaircissements seront nécessaires relativement aux coupures dans les abonnements. Des suggestions d'amélioration des services tant au niveau du contact avec les membres que pour la convivialité du site internet ont été proposées. Certains membres du comité manifestent leurs inquiétudes quant à la survie des bibliothèques et à la disponibilité des services. Ces aspects seront davantage discutés lors de notre prochaine réunion.

Je tiens à remercier les membres du comité de liaison ainsi que les représentantes du Centre d'accès à l'information juridique de leur disponibilité et de leurs judicieux conseils visant l'amélioration de ce service.

Me Johanne Carrier, Présidente

Les membres :

*Me Anne-Marie Béchard, Cain Lamarre Casgrain Wells -
Me Lisa Bérubé, Barreau de Québec -
Me Charles Côté, Deschênes Côté -
Me Marie-Claude Dallaire, Turgeon Tremblay Lafleur Petitclerc
Me Cynthia Garnier, Belzile Auger Carrier -
Me Charles Lavoie, Pelletier Lavoie - Me Denis LeMay -
Me Sébastien Proulx, Aide juridique - section criminelle.*

COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL

Au cours de l'année, le comité a tenu 3 réunions aux dates suivantes: le 25 septembre 2006, le 29 janvier 2007 et le 19 mars 2007.

Cette année, 8 nouveaux dossiers ont été étudiés par les membres du comité et 2 nouvelles plaintes ont été recommandées au Conseil du Barreau de Québec contre 2 contrevenants différents.

Les activités illégales pour lesquelles ces plaintes ont été portées sont les suivantes:

Le fait pour un individu de s'être présenté comme étant un avocat, et ce, à plusieurs reprises. (3 chefs d'accusation en vertu des articles 132, 133 a), b) c) et 136 (a) de la Loi sur le Barreau);

Rédaction d'une lettre par une employée d'une société immobilière qui donne lieu de croire qu'elle est autorisée à remplir les fonctions d'avocat ou à en faire les actes.

(Deux plaintes: l'une contre l'employé et l'autre contre la société Immobilière. 1 chef d'accusation par plainte en vertu des articles 136 a) et 133 c) de la Loi sur le Barreau.)

Concernant cette deuxième plainte, il s'agit des mêmes personnes contre lesquelles des plaintes de même nature ont été portées l'année dernière. Par ailleurs, l'audition de ces plaintes a été remise à au moins deux reprises. Une nouvelle date devrait être fixée sous peu.

En plus de ces plaintes, deux lettres ont été envoyées par la soussignée. La première concernait une personne qui offrait des services reliés à des " Affaires juridiques ". Sur le site internet d'une municipalité. La lettre de la soussignée recommandait de retirer cette annonce, car cela pouvait laisser croire que la personne était autorisée à commettre des actes réservés à des membres du Barreau. Cette personne a retiré son annonce depuis.

La deuxième concernait une lettre où apparaissait la mention " avocat Maître " à côté d'une signature illisible. La soussignée a informé l'expéditeur de cette lettre que seuls les membres du Barreau pouvaient mettre ces mots à côté de leur signature.

Je remercie les membres du comité qui ont assisté aux réunions ainsi que madame Michelle Thibault, secrétaire du comité, de leur précieuse collaboration tout au long de la dernière année.

**Me Catherine Claveau, Présidente
Daignault et Associés**

Les membres :

*Me Jean Asselin, Labrecque Robitaille Roberge Asselin -
Me André Couture, Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurances - Me Suzanne Gagné, Létourneau
Gagné - Me Sébastien Jobin-Vermette, Dussault Mayrand -
Me Anne Lapointe - Me Benoît Lussier, Joli-Cœur Lacasse
Geoffrion Jetté St-Pierre - Me Louis-Charles McCann,
Autorité des Marchés Financiers - Me Claude Peachy -
Me Anne Picher, Ordre professionnel des arpenteurs-
géomètres du Québec - Me Jean-Mathieu Potvin, La Capitale
assurances générales Inc. - Me Stéphane Poulin, Huot
Thibault Poulin - Madame Michelle Thibault, Barreau de
Québec, Me Alain Tremblay, Bouchard Pagé Tremblay.*

COMITE SUR LA COUR D'APPEL

Le Comité sur la Cour d'appel du district judiciaire de Québec s'est réuni les 4 mai, 6 juin et 12 septembre 2006 afin d'accomplir ses différents mandats et d'organiser des activités de formation.

La Cour d'appel a consulté le Comité sur le projet des Règles de la Cour d'appel en matière civile. Nous avons procédé à leur analyse et avons transmis, le 14 septembre, nos recommandations au juge Jacques Chamberland, j.c.a.. Plusieurs des suggestions du Comité ont été retenues.

Le Comité a organisé une conférence-midi, le 30 novembre 2006, ayant pour titre : La conférence de facilitation pénale à la Cour d'appel du Québec. Le conférencier était l'honorable François Doyon, j.c.a..

Le 23 avril prochain, le Comité se réunira pour organiser une autre activité de formation portant sur la plaidoirie devant la Cour d'appel.

**Me Luc Chamberland, Président
Chamberland Gagnon**

Les membres :

*Me Jean Asselin, Labrecque Robitaille Roberge Asselin -
Me Line Boivin, Aide juridique, section criminelle -
Me Marie Jo Bouchard, Melançon Marceau Garnier Sciortino -
Me Anne Couture, Direction générale des poursuites
publiques - Me Jean-Hugues Fortier, Morency Avocats - Me
Suzanne Gagné, Létourneau Gagné - Me Catrin Kronstrom,
Desjardins Sécurité Financière - Me Élisabeth Pinard, Lavery
de Billy - Me Hubert Reid, Wilson & Lafleur, Me Bernard
Tremblay, BCF - Me Mario Welsh, Heenan Blaikie Aubut.*

COMITÉ AD HOC SUR LA PROCÉDURE CIVILE

Le Comité ad hoc sur la procédure civile (" comité ") a été créé le 10 octobre 2006 pour apporter aide et conseil au bâtonnier et au Conseil d'administration du Barreau de Québec concernant l'instauration de la phase II de la réforme de la procédure civile et certains projets ponctuels, notamment le projet de " médiation obligatoire " et celui de " l'expert unique ".

MÉDIATION OBLIGATOIRE

- Afin d'améliorer l'accessibilité à la justice et pallier le problème de désertion des tribunaux de droit commun, le Comité sur la procédure civile élargi du Barreau de Québec propose de rendre la médiation obligatoire. Les parties auraient ainsi l'obligation de participer à une séance de médiation au plus tard 90 jours après le dépôt de l'inscription au mérite.

Le comité s'est penché sur les avantages et les inconvénients de cette mesure et sur son lien avec l'objectif poursuivi.

Voici en résumé les points qui font consensus au sein du comité:

La médiation obligatoire n'est pas une mesure permettant d'atteindre l'objectif visé.

Le comité est surtout préoccupé par le fait que la médiation obligatoire dans les 90 jours suivant l'inscription ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé. Le comité doute sérieusement que cette mesure puisse ramener devant les tribunaux le 40 % des citoyens qui n'exercent pas leur recours.

La médiation ne devrait pas être obligatoire, mais demeurer volontaire.

Le comité est d'avis que pour être fructueuse, la médiation doit être volontaire. La médiation obligatoire est contraire à l'aspect le plus fondamental de cette démarche, soit une volonté commune de faire des compromis en vue de régler à l'amiable.

Cela dit, des mesures pourraient être mises en place afin d'encourager les parties à recourir à la médiation. À titre d'exemples :

◦ Les avocats pourraient être tenus d'attester, sur un formulaire conjoint annexé à l'entente sur le déroulement de l'instance, qu'ils ont discuté avec la partie qu'ils représentent et avec l'avocat de la partie adverse de la possibilité d'aller en médiation;

◦ L'envoi automatique d'une lettre directement aux parties, par le juge, dès le dépôt d'une entente sur le déroulement de l'instance, informant les parties de la possibilité de recourir à un médiateur;

◦ La mise sur pied d'un service de médiation sans frais;

◦ La suspension du délai de 180 jours pendant le processus de médiation;

◦ La possibilité qu'une séance de médiation puisse donner lieu, en cas d'échec, à certaines admissions ou ententes partielles sur le déroulement de l'instance s'avère aussi un incitatif important et " vendeur " auprès des clients;

◦ La gestion plus active des dossiers par les juges, soit à l'étape de la présentation de la requête introductive d'instance, soit à l'étape de l'inscription, de manière à créer une occasion pour les parties de se parler. La médiation pourrait être envisagée à ce moment-là, sans être imposée.

Les membres du comité seraient en accord avec un projet pilote instaurant un service de médiation, sans frais - avec incitatifs - mais sans que celle-ci soit obligatoire.

La médiation obligatoire, si elle est instaurée, ne doit pas être effectuée uniquement par des médiateurs privés.

Le fait de recourir à un médiateur privé engendrerait des coûts importants pour le justiciable. Le comité croit que les juges doivent demeurer au centre de cette démarche, comme c'est le cas avec les CRA.

En conclusion, le comité n'est pas favorable à la médiation obligatoire, essentiellement en raison de son caractère " obligatoire ". Des pistes de solution différentes devraient être étudiées afin de diminuer les coûts des litiges et faciliter l'accès aux tribunaux pour les citoyens, notamment :

- La révision du tarif judiciaire ;
- L'octroi de ressources supplémentaires pour les CRA pour ainsi améliorer l'accessibilité à ce système qui fonctionne bien;
- La révision du seuil de compétence de la Cour des petites créances ;

Le bâtonnier de Québec a fait connaître la position du comité aux membres du Conseil général du Barreau du Québec le 8 décembre 2006. Selon la suite qui sera donnée à ce projet, le comité demeure disponible pour poursuivre sa réflexion et répondre aux questions.

EXPERT UNIQUE

Les préoccupations suivantes ont été soulevées à ce sujet.

D'abord, il y a le danger de voir l'expert s'arroger des pouvoirs semblables à ceux du décideur et ainsi dénaturer le rôle du juge. Sur la question parfois centrale d'un litige, le juge s'en remettrait à l'opinion d'un seul expert qui évidemment ne présente pas les mêmes garanties d'indépendance et d'impartialité.

De plus, sur des sujets controversés, l'expert pourrait facilement imposer son école de pensée sans que le juge soit informé des autres approches. Pour pouvoir contre-interroger efficacement l'expert et mettre en preuve les autres courants, une partie devrait alors être assistée de son propre expert. L'objectif d'économiser des coûts pour le justiciable ne serait pas atteint.

Cette réforme pourrait aussi avoir pour effet d'accentuer le phénomène des experts judiciaires professionnels par opposition aux experts de terrain qui continuent d'avoir une pratique active dans leur domaine.

La question de la multiplicité des experts devrait être traitée lors de la conférence de gestion, en application de la règle de la proportionnalité. Le comité suggère que les juges interviennent davantage à cette étape et exercent leurs pleins pouvoirs en la matière.

D'autres mécanismes sont aussi prévus dans le Code de procédure civile, comme la conférence préparatoire et la rencontre des experts avant le procès afin de circonscrire le débat.

CONCLUSION

Je remercie les membres du comité pour le vif intérêt qu'ils ont manifesté à discuter de ces sujets.

Il va sans dire que le comité est disposé à recueillir les commentaires et suggestions des membres du Barreau de Québec sur toute question ayant trait à la procédure civile.

**Me Suzanne Gagné, Présidente
Létourneau Gagné**

Les membres :

Me Nancy Bonsaint, contentieux Ministère de la Justice - Me Jean-François Pichette, Carter Gourdeau - Me Sylvain Lepage, Cain Lamarre Casgrain Wells - Me Lucie Pariseau, Ogilvy Renault - Me Michel Dupont, Desjardins Ducharme - Me Benoît Mailloux, Fasken Martineau DuMoulin - Me Marie-Paule Gagnon, McCarthy Thétrault - Me Jean-Guy Lebel, Michaud Lebel - Me Daniel Dumais, Heenan Blaikie Aubut - Me Jacques Bouchard, Bouchard Pagé Temblay - Me Donald Béchard, Tremblay Bois Mignault - Me Jean-François Bertrand, Tassé & avocats - Me Lisa Bérubé, Barreau de Québec.

COMITÉ SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

C'est avec plaisir que nous vous transmettons notre rapport relativement aux divers dossiers et activités qui ont occupé les séances de travail des membres du Comité sur la justice administrative, le tout en réponse à votre demande. Quatre (4) rencontres ont été tenues au cours de cette période pour discuter des divers dossiers qui sont d'intérêt pour le Comité sur la justice administrative.

De plus, la soussignée a participé pour la troisième année, avec les représentants du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec, à la conférence des juges administratifs pour discuter des dossiers de l'heure.

Plus particulièrement, les travaux de notre Comité et les divers mémos que nous vous avons adressés ont essentiellement porté sur l'harmonisation recherchée quant au respect des critères de l'indépendance et de l'impartialité des membres de différents tribunaux administratifs du Québec, leur mode de nomination, la durée et renouvellement de leur mandat et le Code de déontologie gouvernant les membres de ces divers tribunaux administratifs.

En effet, le Comité vous a fait part de ses préoccupations quant aux différences importantes qui existent à l'égard des multiples tribunaux administratifs, sans compter que ces différences portent essentiellement sur l'absence de règle claire quant aux modalités et délai de renouvellement, ce qui peut porter atteinte aux principes d'indépendance et d'impartialité qui doivent gouverner ces tribunaux.

De même, l'absence de règles de déontologie applicables aux membres de plusieurs de ces tribunaux inquiète également compte tenu qu'il s'agit de tribunaux spécialisés et que les décideurs doivent faire preuve d'un très haut niveau de compétence.

Nous vous avons également fait part des commentaires du Comité quant à la tenue de concours et de la confidentialité des candidatures pour la sélection des personnes aptes à être nommées comme juges administratifs ou membres d'un tribunal administratif. De l'avis du Comité, le Barreau doit continuer le travail débuté par l'adoption de la Loi sur la justice administrative et ses amendements.

À ce sujet, nous vous réitérons nos commentaires de la nôtre du 29 mars 2007 pour continuer ce travail inachevé et permettre de parfaire autant la Loi sur la justice administrative que les lois qui gouvernent ces différents tribunaux. Nous vous invitons à relancer les discussions avec le nouveau ministre de la justice, puisque depuis de nombreuses années l'un des points soutenus sans relâche par le Barreau de Québec à travers les diverses commissions parlementaires a toujours été de maintenir un haut standard et de faire en sorte que l'ensemble des tribunaux administratifs, qui sont souvent la seule expérience judiciaire vécue par un citoyen, présente un forum de haut niveau de compétence dont l'impartialité et l'indépendance des décideurs ne peuvent être mises en doute.

De plus, au cours de nos travaux cette année et suite à une demande formelle de la part de la Commission des relations de travail, il a été décidé avec votre accord de tenir au moins une fois l'an une rencontre particulière avec les dirigeants de ce tribunal, de même qu'avec les dirigeants du Tribunal administratif du Québec et de la Commission des lésions professionnelles et

les avocats œuvrant dans ces domaines. Cette rencontre particulière devrait permettre d'établir une liaison permanente et adresser toute problématique, autant du côté des opérations du tribunal que du côté des avocats.

Finalement, le 27 mars dernier, le Comité a organisé une conférence-midi sur le thème " L'obligation d'accommodement raisonnable : de la Cour suprême à Hérouxville, où en sommes-nous ? ", où plus de cinquante (50) avocats de la région de Québec ont participé à cette formation et toujours dans le cadre du volet " information " que s'est donné notre Comité, le 2 mai prochain se tiendra une deuxième conférence-midi ayant pour titre " Les multiples avenues du droit de l'immigration ".

Ceci complète notre rapport et nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour vous remercier, Monsieur le Bâtonnier, de la confiance témoignée envers les membres du Comité et au nom de ceux-ci et en mon nom personnel nous vous en remercions.

**Me Lise Bergeron, Présidente
Desjardins Ducharme**

Les membres :

*Me Marie-Jo Bouchard, Melançon Marceau Garnier Sciortino
Me Jean-François Clément, Commission des lésions
professionnelles - Me Bernard Cliche, Langlois Kronstrom
Desjardins - Me Louis Garant, Commission des relations du
travail - Me Richard Grondin, Giasson et Associés,
Me Marie-Douce Huard, Cain Lamarre Casgrain Wells -
Me Sébastien Jobin-Vermette, Dussault Mayrand - Me Lu
Chan Khuong, Bellemare Avocats - Me Chantale Lemay,
Reinhardt, Bérubé - Me Denis Lemieux, Tremblay Bois
Mignault Lemay - Me Dominic Pagé, Sirois Grégoire Bourgoin
Pagé - Me Jacques Picard - Aide juridique de Charlesbourg -
Me Raynald Samson - Me Sheila York,
Régie des rentes du Québec.*

COMITE SUR LES SERVICES DE GARDE ET DE REFERENCE

À titre de président de ce comité, il me fait plaisir de vous faire un rapport sur les activités 2006-2007. Les membres du comité se sont réunis à quatre reprises, soit les 6 octobre 2006, 7 décembre 2006, 8 février 2007 et 5 avril 2007.

Ces rencontres ont essentiellement permis au comité :

○ D'assurer le suivi et le bon fonctionnement des services de garde et de référence (service général de référence, service de garde en matière de protection de la jeunesse, service de garde en matière de droit criminel). Les statistiques démontrent que le nombre de références a une croissance constante. Depuis le début de l'année 2007, il y a régulièrement environ 200 références mensuellement dans les divers champs de droit civil, familial, administratif et pénal. Entre le 1er mai 2006 et le 20 avril 2007, on compte 2350 références..

○ De rencontrer Me Dyane Perreault, directrice des services aux membres du Barreau du Québec, le 8 février 2007, afin d'apporter des correctifs considérant la baisse des appels au service téléphonique de garde en matière criminelle (2572 appels pour l'année 2005, 2353 appels pour l'année 2006). De même, un problème de responsabilisation avait été constaté pour certains avocats de garde, particulièrement la nuit. Ainsi, le Barreau du Québec assure maintenant un suivi téléphonique directement avec l'avocat faisant défaut de répondre, et lui adresse au besoin une lettre d'avertissement conformément au contrat d'adhésion. Par ailleurs, il a été convenu que Me Perreault referait des visites auprès des postes de police afin de s'assurer que le numéro de téléphone du service de garde soit bien connu et utilisé. Des visites auprès des responsables de la sécurité de certains magasins à grande surface et centres d'achat ciblés se feront afin de faire connaître davantage ce service de garde.

○ De faire les recommandations appropriées concernant les demandes d'inscription auprès du service de garde en droit criminel, en regard des informations soumises;

○ De modifier, pour une période d'essai, la lettre-rapport pour l'avocat émise dans le cadre d'une référence et ce, dans un but d'allègement et d'efficacité;

○ D'examiner une campagne publicitaire (journal Le Soleil) concernant le service général de référence du Barreau de Québec;

Par ailleurs, Me Lisa Bérubé et le soussigné ont pu rencontrer Me Jacques Forgues, président du Tribunal Administratif du Québec, le 13 avril 2007. Avec l'appui et l'accord de Me Forgues, le service de référence du Barreau de Québec a la possibilité d'obtenir prochainement une visibilité dans la page d'accueil du site internet du Tribunal Administratif du Québec.

Nous tenons à remercier les membres du comité pour leur participation généreuse et bénéfique à son fonctionnement efficace. Nous désirons souligner la disponibilité de madame Mélanie Gagnon qui agissait à titre de secrétaire. Nous soulignons aussi l'aide précieuse apportée par Me Lisa Bérubé.

Ce comité a prouvé depuis longtemps sa pertinence et son utilité tant pour le justiciable que pour l'avocat. Il faut cependant demeurer vigilant pour assurer l'excellente qualité des services de garde et de référence en cause.

**Me Guy Grantham, Président
Daignault & associés**

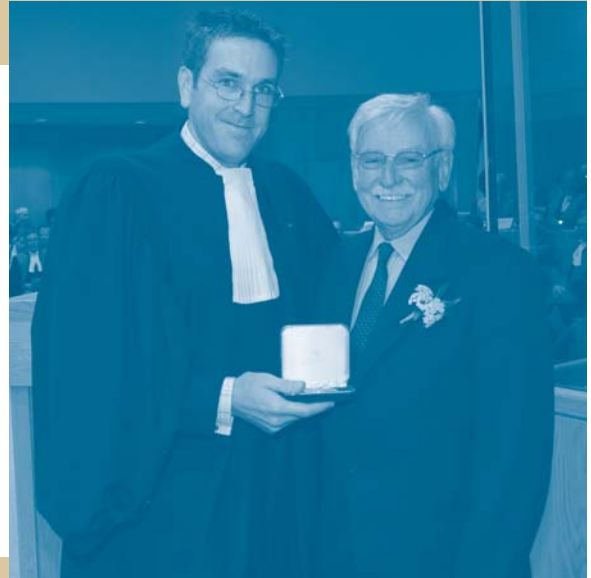
Les membres :

Me Herman Bédard, Hermand Bédard et Associés - Me Édith Bellemare, Joli-Cœur Lacasse Geoffrion Jetté St-Pierre - Me Henri Bernatchez, Bernatchez et Associés - Me Lisa Bérubé, Barreau de Québec - Me Sylvie Côte, Gosselin Daigle - Me Johanne Desbiens, Desruisseaux Desbiens - Me Mélanie Fortin, Bilodeau Auger - Madame Mélanie Gagnon, Barreau de Québec - Me Sophie Lafleur, Turgeon Tremblay Lafleur Petitclerc - Me Nathalie Lavoie, Conrad Légaré Avocat - Me Jacques Parent, Dussault Lemieux Larochelle - Me Annie Quimper, Poitras Quimper.

Rentrée JUDICIAIRE 2007



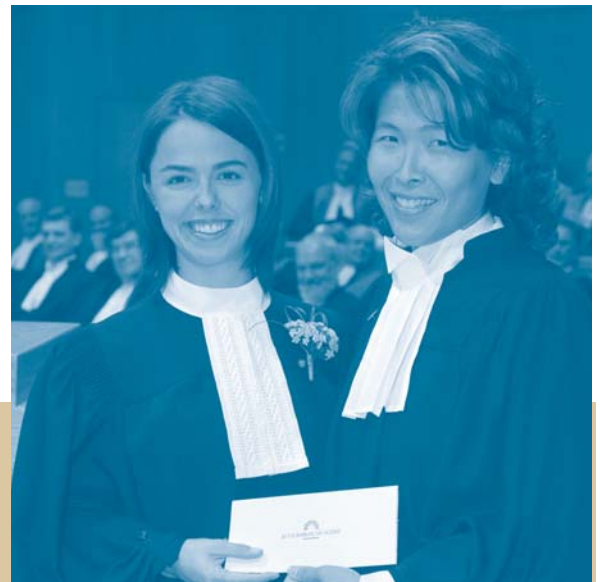
Me Jacques Larochelle, récipiendaire de la Médaille du Barreau de Québec, recevant sa médaille du bâtonnier de Québec.



Me Hubert Reid recevant du bâtonnier de Québec la Médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner sa 50^{ème} année d'inscription au Tableau de l'Ordre.



Madame Martine Delavelle, épouse du bâtonnier de Paris, Monsieur Philippe Billon bâtonnier de Versailles, Monsieur Yves Repiquet, bâtonnier de Paris.



La lauréate du Prix Louis-Philippe Pigeon, Me Chantal Coulombe, en compagnie de la présidente du Jeune Barreau de Québec, Me Lu Chan Khuong

Assermentation **COLLECTIVE**

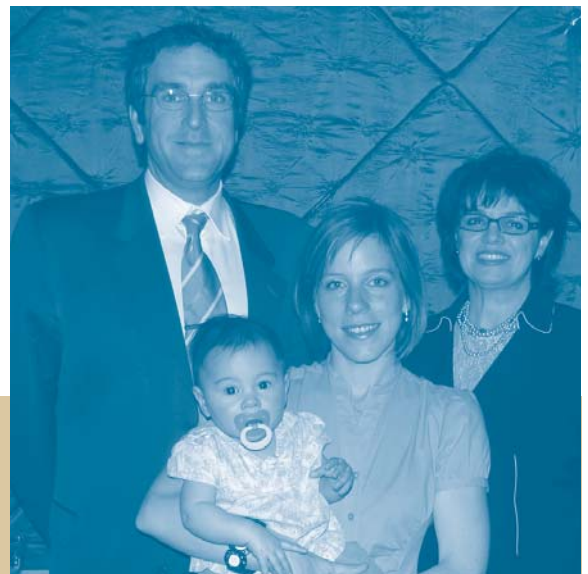


Prix **DE LA LIEUTENANT-GOUVERNEUR**



Me Pauline Motard recevant le prix du Lieutenant-Gouverneur lors de l'assermentation collective du 28 novembre 2006.

Bourse des **AVOCATES**



La récipiendaire de la Bourse des Avocates 2006-2007, Madame Amélie Bédard, en compagnie du bâtonnier de Québec et de la présidente du comité des avocates dans la profession, Me Line Ouellet.

Rapport **DES VÉRIFICATEURS**

Aux membres du
Barreau de Québec,

Nous avons vérifié le bilan du Barreau de Québec au 31 mars 2007 et les états des revenus et dépenses du fonds d'administration générale, de pension et de loyer et les états de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau de Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme mentionné à la note 2 à la rubrique comptabilité par fonds, aucune provision n'était comptabilisée à l'égard du passif actuariel relatif à une prestation de retraite au cours des exercices précédents. À cet égard, les états financiers de 2006 présentés aux fins de comparaison n'étaient pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Compte tenu qu'aucune évaluation actuarielle reliée à cet engagement n'a été effectuée dans le passé, nous ne sommes pas en mesure d'en déterminer l'impact sur les résultats d'opérations et les flux de trésorerie de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

À notre avis, le bilan donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau de Québec au 31 mars 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, à notre avis, les états des revenus et dépenses, de l'actif net et des flux de trésorerie donnent, à l'exception des effets de la non comptabilisation de la provision mentionnée au paragraphe précédent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Barreau de Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Québec, Canada
le 10 avril 2007

Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Barreau de Québec

[Constituée en vertu de la Loi sur le Barreau]

BILAN

Au 31 mars

| | 2007 | 2006 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 82 | - |
| Placements temporaires [note 3] | 365 700 | 556 178 |
| Débiteurs [note 6] | 11 947 | 9 012 |
| Intérêts courus à recevoir | 15 314 | 6 087 |
| Frais payés d'avance | 3 889 | 1 480 |
| Total de l'actif à court terme | 396 932 | 572 757 |
| Placements [note 4] | 378 000 | 148 000 |
| Immobilisations corporelles [note 5] | 32 048 | 31 731 |
| | 806 980 | 752 488 |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Excédent des chèques en circulation sur le solde bancaire | - | 696 |
| Créditeurs et frais courus | 18 863 | 14 955 |
| Total du passif à court terme | 18 863 | 15 651 |
| Actif net | | |
| Fonds d'administration générale | 747 939 | 568 659 |
| Fonds de pension | - | 148 000 |
| Fonds de loyer | 40 178 | 20 178 |
| | 788 117 | 736 837 |
| | 806 980 | 752 488 |

Engagements [note 9]

Voir les notes afférentes aux états financiers

Dirigeant 

Dirigeant 

État DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Le Barreau de Québec

Exercice terminé le 31 mars

| | Fonds d'administration générale | | | Actif net | | | |
|--|---------------------------------|----------------|----------------|---------------------|-------------------|----------------|----------------|
| | Investi en immobilisations \$ | Non affecté \$ | Total \$ | Fonds de pension \$ | Fonds de loyer \$ | Total 2007 \$ | Total 2006 \$ |
| ACTIF NET | | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 31 731 | 536 928 | 568 659 | 148 000 | 20 178 | 736 837 | 706 908 |
| Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) | (10 656) | 94 908 | 84 252 | (3 385) | (29 587) | 51 280 | 29 929 |
| Investissement en immobilisations | 10 973 | 10 973 | — | — | — | — | — |
| Virement au fonds de pension | — | (3 385) | (3 385) | 3 385 | — | — | — |
| Virement au fonds de loyer | — | (49 587) | (49 587) | — | 49 587 | — | — |
| Transfert du fonds de pension vers le fonds d'administration générale [note 2] | — | 148 000 | 148 000 | (148 000) | — | — | — |
| | 32 048 | 715 891 | 747 939 | — | 40 178 | 788 117 | 736 837 |

Voir les notes afférentes aux états financiers

État DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Barreau de Québec

Exercice terminé le 31 mars

| | 2007 \$ | 2006 \$ |
|---|----------------|----------------|
| Revenus | | |
| Cotisations | 503 585 | 489 994 |
| Location de casiers - Net | 29 958 | 29 640 |
| Contribution spéciale aux archives | — | 3 148 |
| Revenus de placements | 28 018 | 16 940 |
| Autres | 840 | 759 |
| | 562 401 | 540 481 |
| Dépenses | | |
| Salaires et avantages sociaux | 176 265 | 171 462 |
| Allocations [annexe I] | 94 241 | 86 541 |
| Dépenses générales de bureau | 44 266 | 43 937 |
| Frais du conseil et des comités | 29 716 | 32 602 |
| Frais de fonction - Bâtonnier et premier conseiller | 22 648 | 27 497 |
| Publicité et communications | 15 105 | 28 295 |
| Télécommunications | 14 015 | 11 463 |
| Services professionnels | 11 533 | 6 133 |
| Rentrée du Barreau | 11 168 | 13 482 |
| Relations extérieures | 10 695 | 8 619 |
| Amortissement des immobilisations corporelles, au net | 10 309 | 9 593 |
| Assemblée générale annuelle | 7 463 | 8 698 |
| Cocktail des bénévoles | 5 000 | 5 000 |
| Exercice illégal - Net | 4 757 | 9 781 |
| Entretien et réparations - Équipements | 4 090 | 1 045 |
| Assermentation des nouveaux avocats | 3 568 | 4 231 |
| Dîner des anciens bâtonniers | 3 519 | 3 710 |
| Assurances | 2 045 | 2 060 |
| Frais de congrès – Direction générale | 1 852 | 2 662 |
| Subventions | 1 840 | 2 375 |
| Frais de fonction - Barreau de Québec | 903 | 1 204 |
| À reporter | 474 998 | 480 390 |

État DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (suite)

Barreau de Québec

Exercice terminé le 31 mars

| | 2007 \$ | 2006 \$ |
|---|----------------|------------|
| Reporté | 474 998 | 480 390 |
| Dépenses [suite] | | |
| Visite du bâtonnier du Québec | 927 | 162 |
| Site Web | 736 | 560 |
| Frais de conciliation - Aide juridique | 25 | 525 |
| Mauvaises créances | 390 | 972 |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles | 347 | — |
| Dons – décès | 256 | 125 |
| Galerie des bâtonniers | 70 | — |
| | 478 149 | 482 734 |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 84 252 | 57 747 |

Voir les notes afférentes aux états financiers

État DES REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS DE PENSION

Barreau de Québec

Exercice terminé le 31 mars

| | 2007 \$ | 2006 \$ |
|--|----------------|----------------|
| Revenus | | |
| Revenus de placements | 2 615 | 4 004 |
| Dépenses | | |
| Prestations | 6 000 | 12 000 |
| Excédent des dépenses sur les revenus | (3 385) | (7 996) |

État DES REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS DE LOYER

| | 2007 \$ | 2006 \$ |
|--|-----------------|-----------------|
| Revenus | | |
| Contribution en biens et services [note 8] | 10 000 | 20 000 |
| Revenus de placements | 413 | 178 |
| | 10 413 | 20 178 |
| Dépenses | | |
| Loyer [note 8] | 40 000 | 40 000 |
| Excédent des dépenses sur les revenus | (29 587) | (19 822) |

Voir les notes afférentes aux états financiers

État DES FLUX DE LA TRÉSORERIE

Barreau de Québec

Exercice terminé le 31 mars

| | 2007 \$ | 2006 \$ |
|---|------------------|---------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Excédent des revenus sur les dépenses des fonds | 51 280 | 29 929 |
| Ajustements pour | | |
| Contribution spéciale aux archives | — | (3 148) |
| Amortissement des immobilisations corporelles, au net | 10 309 | 9 593 |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles | 347 | — |
| | 61 936 | 36 374 |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement <i>[note 7]</i> | (10 663) | 4 997 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 51 273 | 41 371 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions de placements | (738 000) | (378 000) |
| Produits d'aliénation de placements | 738 000 | 148 000 |
| Acquisitions d'immobilisations | (10 973) | (13 991) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (10 973) | (243 991) |
| Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces | 40 300 | (202 620) |
| Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice | 325 482 | 528 102 |
| Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice <i>[note 7]</i> | 365 782 | 325 482 |

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes **AFFÉRENTES AU ÉTATS FINANCIERS**

Barreau de Québec

31 mars 2007

1) NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau de Québec a été constituée en vertu de la Loi sur le Barreau en 1849. Il a pour principale mission la protection du public.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration.

Le fonds de pension a pour objectif de verser une prestation de retraite à l'épouse d'un ex-employé du Barreau décédé en 1991. Suite au décès de cette dernière au cours de l'exercice, le Barreau de Québec n'a plus d'obligation et conséquemment le solde de ce fonds a été transféré au fonds d'administration générale. Aucun calcul actuariel n'a été fait dans le passé afin de déterminer le montant à comptabiliser à l'égard de cet engagement puisque le Barreau de Québec a toujours comblé annuellement l'écart entre la prestation de retraite et les revenus d'intérêts.

Le fonds de loyer présente seulement les ressources affectées et les contributions reçues pour le loyer du Barreau de Québec. Le fonds a pour objectif de créer une réserve pour les déboursés futurs de loyer.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces sont composées des fonds d'encaisse et des placements très liquides qui sont constatés au coût, montant qui se rapproche de la valeur marchande.

Barreau de Québec

31 mars 2007

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées estimatives suivantes :

| | <u>Taux</u> |
|-------------------------|-------------|
| Équipement de bureau | 10 ans |
| Galerie des bâtonniers | 10 ans |
| Équipement promotionnel | 3 ans |
| Équipement informatique | 5 ans |

Les contributions reçues à l'égard des immobilisations sont présentées en réduction des immobilisations et sont amorties selon les mêmes méthodes et au même taux que les immobilisations correspondantes.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme détenus à des fins d'utilisation sont revus pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus pour cet actif et auxquels est ajouté sa valeur résiduelle. Si l'organisme considère que la valeur d'un actif n'est pas recouvrable, le montant de dépréciation à comptabiliser correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Notes **AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Barreau de Québec

31 mars 2007

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Cette méthode implique que les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Impôts sur les bénéfices

L'organisme est un organisme sans but lucratif. En conséquence, aucun impôt sur les bénéfices n'est présenté dans ces états financiers.

Contributions en biens et services

Les dons de fournitures et de services sont comptabilisés aux livres lorsqu'il s'agit de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement et dont la juste valeur marchande peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

3) PLACEMENTS TEMPORAIRES

| | <u>2007</u> | | <u>2006</u> | |
|---|----------------|---------------------|----------------|---------------------|
| | <u>Coût</u> | <u>Juste valeur</u> | <u>Coût</u> | <u>Juste valeur</u> |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Certificats de dépôt garantis | | | | |
| Banque Royale du Canada | | | | |
| Échéant le 20 juillet 2007, encaissable en tout temps, portant intérêt à 3,75 % | 345 000 | 345 000 | - | - |
| Échéant le 6 février 2008, encaissable en tout temps, portant intérêt à 3,25 % | 20 700 | 20 700 | - | - |
| Encaissé le 20 juillet 2006, portant intérêt à 3,25 % | - | - | 316 000 | 316 000 |
| À reporter | 365 700 | 365 700 | 316 000 | 316 000 |

Notes **AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Barreau de Québec

31 mars 2007

3) PLACEMENTS TEMPORAIRES [suite]

| | 2007 | | 2006 | |
|--|------------|-----------------------|------------|-----------------------|
| | Coût \$ | Juste valeur \$ | Coût \$ | Juste valeur \$ |
| Reporté | 365 700 | 365 700 | 316 000 | 316 000 |
| Échu le 1er novembre 2006, portant intérêt à 3,00 % | - | - | 230 000 | 230 000 |
| Échu le 6 février 2006, portant intérêt à 2,75 % | - | - | 10 178 | 10 178 |
| | 365 700 | 365 700 | 556 178 | 556 178 |

Le certificat de dépôt échéant le 6 février 2008 d'une valeur comptable de 20 700 \$ a été désigné pour le fonds de loyer.

4) PLACEMENTS

| | 2007 | | 2006 | |
|--|------------|-----------------------|------------|-----------------------|
| | Coût \$ | Juste valeur \$ | Coût \$ | Juste valeur \$ |
| Certificats de dépôt garantis Banque Royale du Canada | | | | |
| Échéant le 1er novembre 2007, portant intérêt à 4,00 % | 378 000 | 378 000 | - | - |
| Échu le 1er novembre 2006, portant intérêt à 3,00 % | - | - | 148 000 | 148 000 |
| | 378 000 | 378 000 | 148 000 | 148 000 |

Notes **AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Barreau de Québec

31 mars 2007

5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | <u>2007</u> | | <u>2006</u> | |
|-------------------------|----------------|----------------------|-------------|----------------------|
| | <u>Coût</u> | <u>Amortissement</u> | <u>Coût</u> | <u>Amortissement</u> |
| | <u>\$</u> | <u>cumulé</u> | <u>\$</u> | <u>cumulé</u> |
| | | <u>\$</u> | | <u>\$</u> |
| Équipement de bureau | 136 666 | 113 961 | 151 156 | 122 446 |
| Galerie des bâtonniers | 11 000 | 1 192 | 11 000 | 92 |
| Équipement promotionnel | 3 991 | 1 745 | 2 991 | 415 |
| Équipement informatique | 30 993 | 22 806 | 57 798 | 55 715 |
| Déduire | | | | |
| Contributions | 16 476 | 5 578 | 16 476 | 3 930 |
| | 166 174 | 134 126 | 206 469 | 174 738 |
| Amortissement cumulé | 134 126 | | 174 738 | |
| | 32 048 | | 31 731 | |

6) EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une facilité de crédit sous forme de marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 50 000 \$. La marge de crédit d'exploitation est remboursable à demande et porte intérêt au taux de base majoré de 1,75 % [31 mars 2007 - 7,75 %; 31 mars 2006 - 7,25 %].

Une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances a été donnée en sûreté de l'emprunt bancaire.

Notes **AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Barreau de Québec

31 mars 2007

7) FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

| | 2007 | 2006 |
|---|----------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Placements temporaires | 365 700 | 326 178 |
| Excédent des chèques en circulation sur le solde bancaire | - | (696) |
| Encaisse | 82 | - |
| | 365 782 | 325 482 |

Les flux de trésorerie nets provenant des (utilisés pour les) éléments hors caisse du fonds de roulement se résument comme suit :

| | 2007 | 2006 |
|----------------------------|-----------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs | (2 935) | 9 126 |
| Intérêts courus à recevoir | (9 227) | 992 |
| Frais payés d'avance | (2 409) | (115) |
| Créditeurs et frais courus | 3 908 | (5 006) |
| | (10 663) | 4 997 |

8) ENGAGEMENTS

Une entente de location d'une durée de cinq ans a été conclue en 2003 pour un engagement monétaire total de 100 000 \$. La juste valeur du loyer annuel a été estimée à 40 000 \$. Tout écart entre cette juste valeur et le montant déboursé par l'organisme est inscrit à titre de contribution en biens et services.

Barreau de Québec

31 mars 2007

8) ENGAGEMENTS [suite]

Le paiement de loyer annuel requis pour le prochain exercice est de 40 000 \$. En août 2006, le Barreau s'est engagé à verser 3 450 \$ pendant trois ans pour l'utilisation d'une timbreuse.

9) INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Pour certains instruments financiers de l'organisme, dont l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs, l'excédent des chèques en circulation sur le solde bancaire et les créditeurs, les valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur en raison de leur brève échéance ou du fait qu'ils portent intérêt aux taux courants du marché.

La juste valeur des placements est décrite aux notes 3 et 4.

Risque de crédit

Les débiteurs se composent principalement de sommes à recevoir des cotisations annuelles de ses membres. Aucun solde individuel au 31 mars 2007 n'était important.

Les placements temporaires et à long terme de l'organisme se composent exclusivement de certificats de dépôt de grandes banques canadiennes.

Détail DES ALLOCATIONS

Barreau de Québec

Annexe I

Exercice terminé le 31 mars

| | 2007 \$ | 2006 \$ |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Allocations | | |
| Bâtonnier | 42 740 | 39 583 |
| Premier Conseiller | 6 958 | 6 405 |
| Jeune Barreau de Québec | 37 500 | 35 000 |
| Nouveaux parents | 7 043 | 5 553 |
| | 94 241 | 86 541 |

Voir les notes afférentes aux états financiers



BARREAU DE QUÉBEC

Palais du justice de Québec

300, boul. Jean-Lesage, bureau RC-21, Québec (Québec) G1K 8K6
www.barreau.qc.ca/quebec